



## Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

## Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

## Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

**DE L'UNION**  
**CATHOLICO-LIBÉRALE**  
**ET DE LA**  
**LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.**



DE  
**L'UNION**  
**CATHOLICO - LIBÉRALE**

ET DE LA

*Liberté de l'Enseignement,*

LETTRE A MM. LES RÉDACTEURS DU COURRIER DES PAYS-BAS  
ET A M. DE POTTER.

*Rex D. Marie,*

ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE.

---

Si aujourd'hui les flammes du bûcher ne sont plus  
ce qui nous menace, redoutons du moins ceux  
qui jadis les allumèrent, et qui ne cachent pas  
le plaisir qu'ils auraient à les allumer encore.

(DE POTTER.)



**BRUXELLES,**

DE L'IMPRIMERIE DE J.-F. DE GREËF-LADURON, RUE DES FRIPIERS,  
SECT. 5, N° 1204.



# DE L'UNION

## CATHOLICO-LIBÉRALE

ET DE LA

### LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

---

MESSEURS,

QUAND la passion trouble les têtes, ou que la conviction n'est pas au fond des âmes, les partis politiques offrent parfois d'étranges spectacles. Les hommes alors, cessant d'obéir à la raison toujours une et toujours droite, suivent les mouvemens de l'intérêt ou les caprices de la vanité. Abjurer les principes jusqu'alors professés avec ferveur, s'unir dans un but très-secondaire à des ennemis irréconciliables et sans foi, leur donner pour prix d'une alliance éphémère d'invincibles armes qui plus tard doivent servir à nous égorger, tout cela semble naturel, que dis-je ? tout cela se fait avec une joie, un abandon vraiment inconcevables.

— Encore un, direz-vous avec impatience, en lisant ce peu de mots. — Hélas ! oui, Messieurs, *Libéral à vues étroites*, j'ai le malheur de ne pas admirer cette combinaison nouvelle dont Monsieur De Potter s'est fait l'apologiste, et je me propose de la combattre comme devant porter à la liberté les plus funestes coups.

E.

Qui suis-je, Messieurs? Un Français, fixé pour un temps parmi vous en expiation de déplorables erreurs. J'ai rempli dans mon pays des fonctions qui n'étaient pas sans importance; je leur dois de connaître la partie de l'instruction publique, l'un des objets des pétitions légales de vos concitoyens, et dont la conquête forme l'objet unique des vœux du Clergé.

Les étrangers ne sont guères en faveur auprès de vous, je le sais. Vous êtes trop sages cependant, Messieurs, pour me déclarer comme tel frappé d'incompétence, car la vérité, de quelque part qu'elle vienne, est toujours bonne; et l'on vous prouverait facilement qu'un étranger, par cela seul qu'il habite le royaume et paie quelques impôts, est apte, non pas à voter, mais à discuter toutes vos lois.

Mes opinions? Les professions de foi sont inutiles et ne prouvent rien. J'ai quelquefois eu l'honneur de parler à plusieurs d'entre vous. J'ai reçu de vous quelques légers services, et je ne crois pas que dans ce que vous avez connu de moi, quelque chose ait pu vous faire douter de mon indépendance. Je n'ai caché ni dans mes discours, ni dans mes écrits la sympathie que m'inspiraient votre courage et vos malheurs. Je ne vis oncques aucune de vos excellences, je ne connais rien d'elles, je n'en espère rien.

Et cependant je condamne l'Union des Catholiques et des Libéraux.

C'est provoquer de nombreux ennemis, c'est m'exposer aux reproches de personnes dont j'honore les talens et le caractère, mais l'amour du vrai m'engage à tout braver; j'aime à croire que même en me combattant vous me rendrez justice, et ne me confondrez pas avec de moins nobles adversaires. De ma part, je parlerai sans flatterie et sans détour, mais aussi avec mesure et sans aigreur.

C'est trop sur moi. J'entre en matière, et je remonte à l'origine des débats qui chez vous, depuis un an surtout, s'agitent plus vivement entre le pouvoir et la liberté.

Sujets dévoués, mais citoyens constitutionnels, vous élevâtes jeunes encore une tribune aux libertés publiques. On applaudit à vos efforts. Vous réclamiez l'exécution loyale et complète du pacte sacré qui régit le prince et les sujets ; vous demandiez l'abolition de lois despotiques, triste héritage de l'empire, et d'arrêtés cruels faits pour des temps d'orages. Le pouvoir s'alarma de votre audace, et les différens procès qui vous furent intentés donnèrent l'éveil à l'opinion. Alors nous furent révélées toutes les misères d'un état de choses que nous admirions sur la foi de nos journaux. La condamnation de Monsieur De Potter et les vôtres excitant un intérêt universel, chacun, se repliant sur soi-même, interrogea la loi fondamentale et se mit à faire l'inventaire de ses droits. Les citoyens en foule adressèrent leurs plaintes à une représentation nationale digne de les entendre.

Ces pétitions, premiers symptômes de vie constitutionnelle chez le peuple belge, portent un caractère de franchise et d'unanimité qui exclut la pensée de toute intention hostile contre le trône. Mais tous les vœux qui s'y trouvaient exprimés étaient-ils également réfléchis, également désintéressés ? A cette question nous croyons sans crainte pouvoir répondre non. Au fond ces demandes étaient justes ; mais les prêtres y avaient mêlé leurs vues secrètes. *Liberté de l'enseignement !* s'écrièrent-ils un jour, et le peuple excité par leur influence répéta : *Liberté de l'enseignement !* Le pouvoir sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, n'était pas irréprochable. Mais le mal était loin d'être à son comble. L'enseignement primaire était encouragé ; c'est dans l'instruction moyenne et supérieure qu'existaient véritablement de graves abus. De toutes les pétitions cependant, aucune ne réunit plus de signatures que celle pour la liberté de l'en-

seignement. C'est que les prêtres poussaient une nuée de fidèles à demander cette liberté, juste comme les autres, mais comprise de peu de personnes, et profitable surtout au pouvoir du Clergé. Le Catholicisme, roi partout, ne souffre qu'avec peine l'égalité dans un état libre. L'enseignement dans ses mains est un merveilleux instrument de prosélytisme; et bientôt à force d'intrigues il saura transformer en monopole à son profit la liberté qu'il réclame. Les fidèles signèrent donc; ainsi firent les libéraux, excités aussi par leurs chefs: tel est l'effet magique de ce cri *liberté*; tout ce qui porte un cœur généreux s'y rallie. Que n'est-il toujours sincère! De leur côté, les prêtres appuyèrent et firent appuyer par leurs amis les autres demandes des libéraux. Ils se souciaient peu de l'inamovibilité des juges et du jury; la liberté de la presse est loin d'être de leur goût; mais chez un peuple qui ne lit guères, l'enseignement suffit pour en neutraliser les effets. Aussi pour avoir l'enseignement ils signèrent tout ce qu'on voulut, mais avec moins de zèle comme on pense bien: preuve, les signatures moins nombreuses à l'appui des demandes qui les intéressaient moins vivement.

De ce jour date la fameuse Union, conclue d'avance entre les chefs des deux partis; de ce jour surtout catholiques et libéraux parlent même langage et semblent aspirer au même but. Vous savez, Messieurs, avec quels égards vous traitez vos dévots confrères; Maingrat lui-même renouvellerait chez vous ses horreurs, que du catholique Maingrat vous ne diriez pas un mot. En revanche, le riverain de la Meuse et votre ami de Gand, se sont faits tribuns pour vous plaire. Condescendance aimable! édifiante fraternité! mais attendons la fin.

Votre but (c'est-à-dire le but de l'opposition libérale dont vous êtes les principaux organes) était de renverser des ministres impopulaires: but assurément noble, très-légitime sous un gouvernement constitutionnel, et qui, quoi qu'on dise, n'a rien d'hostile pour l'au-

torité du Roi. Les catholiques voulaient aussi ~~leur~~ chute, mais par d'autres motifs que vous.

Travaillons de concert, vous êtes-vous dit tous les deux ; mais ceux-ci ont mis à trop haut prix leurs services. Vous croyiez conclure avec eux une excellente affaire, vous n'avez fait qu'un marché de dupes, car vous remettez entre leurs mains de quoi tuer la liberté. Or, malgré leurs simagrées libérales, ils détestent bien plus la liberté que ne firent jamais les plus mauvais ministres.

Sur ce, Messieurs, compulsez l'histoire, ou bien interrogez Monsieur de Potter, juge compétent, s'il en fut, sur ces matières. A aucune époque les annales des peuples ne vous montreront le Clergé catholique ami des libertés publiques. Dans tous les temps despote stupide et souvent cruel, le catholicisme a mérité les malédictions des hommes; innombrables sont les horreurs dont il fut cause; partout les larmes, le sang attestent son passage. Et que ce soit comme je vous le dis ou non, demandez à l'auteur de l'Esprit de l'Église, et de la vie de Scipion de Ricci; lisez surtout du même auteur l'introduction historique aux Lettres de St Pie V, résumé concis d'études immenses, expression vivante de l'indignation qu'excite dans toute âme honnête l'intolérance de l'église romaine, et son aversion constante pour toute espèce de liberté. Près des termes qu'il emploie, les miens sont pâles et sans vigueur. Aussi infère-t-il avec raison d'une multitude de faits, que le catholicisme doit être mis au ban des peuples civilisés, et dévoué à l'exécration du genre humain.

Et si pour nous séduire un jour quelque fourbe ou quelque niais venait nous dire que les catholiques ont modifié leurs doctrines (1), n'en faisons cas aucun, croyez-moi; car le même Monsieur de Potter nous a bien prouvé que le catholicisme est immuable en ses doctrines. Il défie ses adversaires de citer une seule bulle qui ré-

---

(1) De Potter.

voque la législation de l'église romaine aux temps passés (1). Voilà qui est clair, si quelque chose est clair au monde.

N'est-ce donc pas se jouer de l'opinion des hommes que de venir, après de semblables anathèmes, nous présenter le catholicisme comme voulant sincèrement la liberté ? Notre mémoire n'est pas si courte, et nos yeux, Dieu merci, ne sont pas fermés à la lumière. Les prêtres en France ont écrit *liberté* sur leur bannière. Tartuffe aussi veut qu'on lise *piété* sur sa figure ; mais ils étaient oppresseurs hier, ces libéraux d'aujourd'hui ; qu'ils soient libres demain, vous verrez si leur naturel est changé.

— Qu'importe, direz-vous ? la liberté protège jusqu'à ses ennemis. Tyran d'une autre espèce, celui qui la voudrait à son profit seulement.—C'est une de vos principales objections Messieurs, et vous voyez que je n'en atténue aucunement la force. Sentimens généreux, mais dignes de pitié non moins que d'admiration ! Eh quoi ? en présence même des principes les plus subversifs, la société devrait rester muette ? D'obscures intrigues l'ébranleraient jusque dans ses fondemens, et vous voulez qu'elle soit sans armes pour se défendre. Cela ne saurait être, Messieurs, car avant tout il faut qu'elle existe, c'est là sa première loi. Que libres soient pour chacun dans sa pensée tous principes purement spéculatifs, vrais ou faux, justes ou non. Passent-ils à une réalisation nuisible ? Je n'en veux plus ; proscrivez, punissez, vengez, comme dirait maître Jean de Droé !

Et, Messieurs, votre opinion fut défendue en France l'année dernière à propos de l'expulsion des jésuites. Les écrivains du Globe, dont le talent et la franchise sont connus, plaident cette cause longuement et avec chaleur. Tout ce qu'ils dirent sur ce sujet

---

(1) De Potter, introduction historique aux lettres de St Pie V, Bruxelles, Tarlier, 1827, page XXXII.

parut bien comme principe, mais on n'expulsa pas moins les bons Pères, car il y avait péril dans leur présence, et d'abord il fallait sauver la cité.

Des principes vrais peuvent donc quelquefois n'être pas bons à mettre en pratique. Tel par exemple ici doit réussir, qui là bas entraînerait les plus funestes conséquences; tel autre, appliqué dans un siècle, produirait d'excellens fruits; admettez-le maintenant, il va porter une foule de maux à l'avenir. Nulles vérités, celles de conscience exceptées, ne sont immuables, indépendantes des circonstances et des réalités.

Pour ne pas quitter notre sujet, voyez l'Angleterre dont vous proposez la conduite comme modèle. Elle émancipe l'Irlande; mais que risque-t-elle en le faisant? Majorité protestante, et, bien plus que cela, lumières immenses répandues parmi le peuple, attachement inaltérable à des institutions dès longtemps enracinées dans le sol, autant de garanties que vous n'avez pas. Que le catholicisme ait là bas le droit d'enseigner, si ses instructions sont contraires aux lois et à la liberté, bientôt il prêchera dans le désert, car le peuple là connaît ses droits et ses vrais intérêts. Passez la Manche; la France, plus instruite que vous, de mœurs plus libres et de constitution plus virile, ne tiendrait pas contre cette liberté complète d'enseignement; ainsi l'ont jugé du moins ses législateurs, mais surtout les habiles et les forts; tous ceux qui ont manié les affaires et que l'expérience a mûris.

Et de même pour la diversité des temps. En fait d'indépendance, notre siècle se distingue de tous ceux qui l'ont précédé. Il brise généralement toutes les vieilles entraves, et donne de larges bases à toutes les libertés. *Laissez dire, laissez faire, laissez passer*, telle semble être sa devise. Et cependant, que de restrictions nécessaires pour un temps encore à l'accomplissement de ce souhait philanthropique! puisse le peuple croître de jour en jour en lumières et en

indépendance ! puisse la société, forte de ses lois et de ses mœurs, admettre bientôt sans crainte de ruine le catholicisme au partage de tous les droits. Il dépend de lui de hâter ce moment si désirable ! Cela ne saurait être aujourd'hui ; Dieu veuille que cela soit demain !

Mais pour les hommes impatients, l'attente est impossible : *Liberté*, s'écrient-ils dans la vivacité de leur zèle ; *Liberté complète, illimitée*. Qui donc parmi vous ne cesse de faire entendre ces vives réclamations ? De la part des prêtres catholiques elles semblent naturelles ; parmi les Libéraux quelque homme borné peut-être ou quelque faux-frère peuvent seuls s'y associer. Erreur : Monsieur De Potter lui-même, homme instruit, jadis l'ennemi le plus acharné du Catholicisme, crie et fait crier à ses amis *liberté pour les prêtres*, c'est-à-dire liberté de nuire, liberté de creuser à la liberté même son tombeau.

En vérité, Monsieur De Potter, il n'y a pas à reculer : ou vous êtes dupe vous-même des protestations de tolérance des Catholiques, ou vous voulez, d'accord avec les Catholiques, tromper vos concitoyens. Inconséquence d'une part, de l'autre perfidie ; ou mensonge ou déraison, choisissez. Nous, il nous est impossible de changer comme vous le faites ; notre conviction, fortifiée par vos énergiques réquisitoires, se refuse à cette prompte confiance dans l'Église. Vos accusations d'autrefois avaient pour base des faits et des titres incontestables ; vos assertions d'aujourd'hui ne reposent que sur de belles théories, de vagues généralités. Vous alléguiez un seul fait, l'Irlande, et vous vous croyez bien fort. J'y ai répondu, je pense ; mais encore attendez que l'émancipation porte ses fruits, et fasse le Ciel que l'Angleterre n'ait pas à se repentir des concessions qu'elle fait aujourd'hui ! En effet, que les Catholiques irlandais abjurent sincèrement des dogmes impies, il est à la rigueur permis d'en douter. Ce sont d'ailleurs selon vous, *quelques voix isolées que Rome désavouera*

*plus tard* (1). Tant il est vrai, Monsieur, que vous avez songé à tout d'avance, et qu'on n'a besoin que de vous-même pour vous réfuter !

Dans un passage, vous blâmez l'obstination des catholiques à repousser les grandes idées de liberté universelle qui sont la gloire du siècle et le fondement de l'Union ; vous les engagez à se montrer plus tolérans. C'est à merveille ; mais avez-vous le pouvoir de leur faire réformer des dogmes irréformables ? Est-ce qu'à votre voix tout à coup les tigres dépouillant leur nature féroce, s'en vont prendre des cœurs de colombes et d'agneaux ? Non, Monsieur, un tel miracle est impossible ; les Catholiques resteront ce qu'ils ont toujours été, c'est-à-dire amis du despotisme et de l'ignorance. Vous le dites bien : *c'est aujourd'hui comme c'était hier... , Ce sera demain comme c'est aujourd'hui , toujours l'intolérance et la persécution* (2). Nous nous doutions bien que *le droit canon présentait une doctrine étrangère à l'Évangile , contraire aux droits politiques et civils des peuples et des gouvernemens, opposée à la morale et à la saine raison* (3). Mais ce qui vaut bien mieux pour nous mettre sur nos gardes, si nous étions portés à nous moquer du droit canon comme d'un vain épouvantail, vous nous avez appris que *ces lois religieuses sont encore en vigueur aujourd'hui dans l'église romaine, obligatoires pour tous les fidèles, et que leur enseignement constitue l'éducation de ceux que l'on impose au peuple comme interprètes de la Divinité* (4). Les principes d'intolérance qu'elles consacrent sont encore, selon vous, *considérés dans le Catholicisme romain comme éternellement vrais* (5), et toujours applicables. Depuis longtemps vous en avez tiré pour nous cette conclusion d'une frappante vérité : que la

(1) De Potter, introd. hist., p. XXXV.

(2) Ibid., p. XXXI.

(3) Ibid., p. XXVIII, note.

(4) Ibid., p. XXVII.

(5) Ibid., ibid.

*religion romaine doit être repoussée avec une juste terreur par toute nation sage et tolérante, mais tolérante seulement pour ceux qui n'érigent pas l'intolérance en dogme (1).*

Que vous êtes changé, Monsieur de Potter, puisque de tous les faits que vous citez il y a deux ans vous tirez aujourd'hui une conclusion tout opposée! Quoi! vous avez passé une partie de votre vie à lire tant de conciles, à consulter tant de bulles, à réunir tant de monumens du fanatisme et de l'ambition des prêtres; vous accusez à la face du monde la religion catholique d'être intolérante et barbare; vous prouvez votre dire très-bien; puis après, vous appelez ce même fanatisme à la défense des libertés dont vous l'avez convaincu d'être l'ennemi le plus dangereux!

Encore une fois, est-ce folie? est-ce trahison? je ne sais, mais c'est à coup sûr l'une ou l'autre. Ce n'est pas un simple fait que vous niez après l'avoir avancé légèrement; c'est tout un vaste système, élevé laborieusement sur des faits nombreux et certains, que vous voulez détruire. Cette palinodie sort de la classe ordinaire des variations politiques si fréquentes de nos jours. Mais non, ce n'est ni trahison ni folie.—Il est impossible, quoique disent vos amis, de ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans cette affaire. C'est un miracle, c'est une conversion soudaine. Oui vous êtes converti, Monsieur de Potter, comme le fut autrefois saint Paul, autre ennemi de la religion. Sans quoi il faudrait dire: que d'une même chose vous parleriez différemment non pas selon la vérité qui ne change point, mais selon les circonstances, selon des intérêts de passion et de vanité, qui changent à tous momens: *omnia pro tempore, nihil pro veritate*. Pour moi, je ne veux pas vous croire trompeur, je vous prends pour sincèrement converti. Autant en fait le monde, et vous avez beau, par modestie sans doute, affirmer le contraire, personne ne vous en croit.

---

(1) De Potter, introd., p. XXXIX.

Mais ce n'est pas tout : il est aussi des hommes, gens d'esprit même et de talent, qui ne voient dans cette conduite que des vues personnelles de vengeance ou d'ambition. Suivant eux, ne pouvant autrement nuire au ministère, vous avez imaginé vous et vos amis cette étrange Union, combinaison bizarre, idée certainement très-plaisante en elle-même, mais dont les résultats sont tristes à prévoir. Puis, disent-ils, quand vous jetez aux gens du pouvoir les Catholiques dans les jambes, vous espérez qu'ils tomberont ; et qui sait si les captifs de la veille ne seront pas les puissans du lendemain ? Pour moi je ne crois ni à tant de malice, ni à tant de présomption.

Le pouvoir vous a traité sévèrement, je l'avoue. Honnir et bafouer ne sont pas des termes polis, j'en conviens ; reste à savoir ce qu'on doit juste de respect à Messieurs les ministériels ; dans tous les cas vous méritiez plutôt d'être renvoyés à la Civilité qu'à la Cour d'assises. Le jugement fut rigoureux, mais le pays n'y était pour rien. Nuire à ses concitoyens pour renverser un ministre n'est pas d'une opposition bien habile ou bien consciencieuse. Qu'importe après tout Van Maanen ou tel autre ? Nous avons eu Villèle, Corbière et Peyronnet, nous avons Roy, Martignac et Portalis, c'est même chose absolument : de tous ces ministres inhabiles ou pervers, les uns vont à l'oubli, les autres à l'infamie. Les noms n'y font rien ; c'est aux choses qu'il faut s'en prendre, et non aux hommes ; car les hommes passent et les choses restent.—Mais les hommes font les choses.—D'accord : seulement, pour les empêcher de faire des choses mauvaises, n'allez pas risquer de bouleverser l'état, compromettre l'avenir de tout un peuple. Quant à ceux qui vous accusent d'ambition, je ne trouve pas leur opinion mieux fondée. Que vous, Monsieur de Potter, soyez animé d'un désir de renommée bien naturel chez un homme qui consacre à l'étude toutes ses veilles, que vos jeunes amis le partagent et le ressentent vivement, cela doit être ; mais, indépendamment comme

vous l'êtes tous, courir après des honneurs éphémères ; quitter les charmes et la liberté des lettres pour la gêne et l'ennui des emplois, c'est un calcul qu'aucun de vous ne fera, j'en suis sûr. L'âge d'ailleurs manque à beaucoup d'entre-vous ; l'expérience des affaires à tous. Ainsi de ce côté nulle vraisemblance.

Restent toujours inexplicables le secret et l'origine de cette fameuse Union. Le Libéral auteur de cette invention curieuse possède bien la tête la moins politique qui soit au monde ; et certes, à moins qu'il ne soit coupable de lèse-liberté au premier chef, nous devons admirer sa bonhomie. Mais était-ce à vous, Messieurs, à autoriser semblables sottises ? Était-ce à Monsieur De Potter surtout, le seul homme peut-être à qui il fût impossible d'élever la voix en faveur du Catholicisme, de se faire le héraut de cette alliance impure ? O profondeur !

Quoi qu'il en soit, Monsieur de Potter, je le répète encore, a montré jadis le Catholicisme ennemi des peuples et des gouvernements, envahisseur de tous droits, et despote par essence ; il a fourni de tout cela d'irrécusables témoignages ; aujourd'hui Monsieur de Potter se fie aux Catholiques, il les défend, il les ménage. Que s'ensuit-il, sinon que Monsieur de Potter est dupe ( converti si vous voulez, comme je l'ai dit plus haut ) ou bien qu'il livre aux Catholiques le parti libéral dont il est en ce moment l'apôtre ? Je suis fâché de me rencontrer avec un écrivain que vous traitez de calomniateur à gages ; mais l'alternative qu'il propose est inévitable. Cet homme est-il salarié ou non ? je l'ignore ; son nom m'est inconnu. Mais il me semble, sur le point où vous l'attaquez, avoir sur vous la supériorité de la raison et même celle du talent ; bien que le champion de Monsieur de Potter fasse de son mieux dans cette lutte. Je ne défends ni cet écrivain ni personne ; mais je vois que vous le traitez de ministériel et de menteur ( il se peut qu'il soit en effet l'un et l'autre ) ; et comme la seule preuve que vous en donniez, c'est qu'il dit que Monsieur de Potter est ou traître ou

converti, je sens que vous pourriez aussi bien me donner les mêmes noms, puisque je dis les mêmes choses; et je m'afflige de voir que la colère vous emporte jusqu'à accuser les gens de ministérialisme et de véralité, uniquement parce qu'ils ne pensent pas comme vous, ou parce qu'ils ont de votre mérite une mince opinion. Comme s'il n'y avait que des ministériels qui visent une duperie dans votre Union, ou qui lussent avec ennui les œuvres de Monsieur de Potter, homme savant et honorable, mais quelquefois raisonneur absurde et toujours détestable écrivain! Ne vous livrez donc plus à des imputations aussi graves, Messieurs, ou donnez-en des preuves au moins valables; car si c'est une tyrannie que d'emprisonner les gens parce qu'ils nous disent des vérités dures, c'est une autre tyrannie, et bien plus cruelle, que de diffamer les gens parce qu'ils réfutent nos systèmes ou se moquent de nos absurdités.

A ceux qui, suivant votre sentiment d'autrefois, voient dans le Catholicisme, et dans le Catholicisme enseignant surtout, des dangers toujours imminens pour la liberté, vous répondez: que le Catholicisme est une doctrine tout comme une autre, libre par conséquent de sa nature, et ne pouvant produire aucun mal, tant qu'elle agit dans la sphère de sa liberté. « D'ailleurs cette doctrine n'est pas armée, dites-vous. — Mais cette Unité du Catholicisme, sa vaste et puissante organisation, l'autorité spirituelle qu'il invoque, quel nom donnez-vous à tout cela, si ce ne sont pas là des armes et les armes les plus terribles, armes qui selon vous *rendent l'homme plus fort que les lois et que la société*? Ou si par les armes du Catholicisme vous entendez le pouvoir qui lui manque, qu'importe à la question présente ce fait purement accidentel? Il s'agit de savoir si le Catholicisme est ou n'est pas de sa nature intolérant, ennemi de toute espèce de liberté, s'il veut ou ne veut pas opprimer les peuples et les rois; et, grâces à Monsieur De Potter, nous savons à quoi nous en tenir sur ce point. Quant au pouvoir, c'est une autre affaire:

Qui suis-je, Messieurs? Un Français, fixé pour un temps parmi vous en expiation de déplorables erreurs. J'ai rempli dans mon pays des fonctions qui n'étaient pas sans importance; je leur dois de connaître la partie de l'instruction publique, l'un des objets des pétitions légales de vos concitoyens, et dont la conquête forme l'objet unique des vœux du Clergé.

Les étrangers ne sont guères en faveur auprès de vous, je le sais. Vous êtes trop sages cependant, Messieurs, pour me déclarer comme tel frappé d'incompétence, car la vérité, de quelque part qu'elle vienne, est toujours bonne; et l'on vous prouverait facilement qu'un étranger, par cela seul qu'il habite le royaume et paie quelques impôts, est apte, non pas à voter, mais à discuter toutes vos lois.

Mes opinions? Les professions de foi sont inutiles et ne prouvent rien. J'ai quelquefois eu l'honneur de parler à plusieurs d'entre vous. J'ai reçu de vous quelques légers services, et je ne crois pas que dans ce que vous avez connu de moi, quelque chose ait pu vous faire douter de mon indépendance. Je n'ai caché ni dans mes discours, ni dans mes écrits la sympathie que m'inspiraient votre courage et vos malheurs. Je ne vis oncques aucune de vos excellences, je ne connais rien d'elles, je n'en espère rien.

Et cependant je condamne l'Union des Catholiques et des Libéraux.

C'est provoquer de nombreux ennemis, c'est s'exposer aux reproches de personnes dont j'honore les talens et le caractère, mais l'amour du vrai m'engage à tout braver; j'aime à croire que même en me combattant vous me rendrez justice, et ne me confondrez pas avec de moins nobles adversaires. De ma part, je parlerai sans flatterie et sans détour, mais aussi avec mesure et sans aigreur.

C'est trop sur moi. J'entre en matière, et je remonte à l'origine des débats qui chez vous, depuis un an surtout, s'agitent plus vivement entre le pouvoir et la liberté.

Sujets dévoués, mais citoyens constitutionnels, vous élevâtes jeunes encore une tribune aux libertés publiques. On applaudit à vos efforts. Vous réclamiez l'exécution loyale et complète du pacte sacré qui régit le prince et les sujets; vous demandiez l'abolition de lois despotiques, triste héritage de l'empire, et d'arrêtés cruels faits pour des temps d'orages. Le pouvoir s'alarma de votre audace, et les différens procès qui vous furent intentés donnèrent l'éveil à l'opinion. Alors nous furent révélées toutes les misères d'un état de choses que nous admirions sur la foi de nos journaux. La condamnation de Monsieur De Potter et les vôtres excitant un intérêt universel, chacun, se repliant sur soi-même, interrogea la loi fondamentale et se mit à faire l'inventaire de ses droits. Les citoyens en foule adressèrent leurs plaintes à une représentation nationale digne de les entendre.

Ces pétitions, premiers symptômes de vie constitutionnelle chez le peuple belge, portent un caractère de franchise et d'unanimité qui exclut la pensée de toute intention hostile contre le trône. Mais tous les vœux qui s'y trouvaient exprimés étaient-ils également réfléchis, également désintéressés? A cette question nous croyons sans crainte pouvoir répondre non. Au fond ces demandes étaient justes; mais les prêtres y avaient mêlé leurs vues secrètes. *Liberté de l'enseignement!* s'écrièrent-ils un jour, et le peuple excité par leur influence répéta: *Liberté de l'enseignement!* Le pouvoir sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, n'était pas irréprochable. Mais le mal était loin d'être à son comble. L'enseignement primaire était encouragé; c'est dans l'instruction moyenne et supérieure qu'existaient véritablement de graves abus. De toutes les pétitions cependant, aucune ne réunit plus de signatures que celle pour la liberté de l'en-

seignement. C'est que les prêtres poussaient une nuée de fidèles à demander cette liberté, juste comme les autres, mais comprise de peu de personnes, et profitable surtout au pouvoir du Clergé. Le Catholicisme, roi partout, ne souffre qu'avec peine l'égalité dans un état libre. L'enseignement dans ses mains est un merveilleux instrument de prosélytisme; et bientôt à force d'intrigues il saura transformer en monopole à son profit la liberté qu'il réclame. Les fidèles signèrent donc; ainsi firent les libéraux, excités aussi par leurs chefs: tel est l'effet magique de ce cri *liberté*; tout ce qui porte un cœur généreux s'y rallie. Que n'est-il toujours sincère! De leur côté, les prêtres appuyèrent et firent appuyer par leurs amis les autres demandes des libéraux. Ils se souciaient peu de l'inamovibilité des juges et du jury; la liberté de la presse est loin d'être de leur goût; mais chez un peuple qui ne lit guères, l'enseignement suffit pour en neutraliser les effets. Aussi pour avoir l'enseignement ils signèrent tout ce qu'on voulut, mais avec moins de zèle comme on pense bien: preuve, les signatures moins nombreuses à l'appui des demandes qui les intéressaient moins vivement.

De ce jour date la fameuse Union, conclue d'avance entre les chefs des deux partis; de ce jour surtout catholiques et libéraux parlent même langage et semblent aspirer au même but. Vous savez, Messieurs, avec quels égards vous traitez vos dévots confrères; Maingrat lui-même renouvellerait chez vous ses horreurs, que du catholique Maingrat vous ne diriez pas un mot. En revanche, le riverain de la Meuse et votre ami de Gand, se sont faits tribuns pour vous plaire. Condescendance aimable! édifiante fraternité! mais attendons la fin.

Votre but (c'est-à-dire le but de l'opposition libérale dont vous êtes les principaux organes) était de renverser des ministres impopulaires: but assurément noble, très-légitime sous un gouvernement constitutionnel, et qui, quoi qu'on dise, n'a rien d'hostile pour l'au-

torité  
d'aut

T  
ceux  
clur  
de d  
libert  
la lib

Sur  
Monsi  
A auc  
Clergé  
despote  
diction  
partout  
vous le d  
la vie de  
historiq  
ses, exp  
honnête  
pour tou  
sont pâl  
multitud  
peuples

Et si  
venait n  
n'en fais  
Potter n  
doctrines

(1) De

torité du Roi. Les catholiques voulaient aussi ~~leur~~ chute, mais par d'autres motifs que vous.

Travaillons de concert, vous êtes-vous dit tous les deux ; mais ceux-ci ont mis à trop haut prix leurs services. Vous croyiez conclure avec eux une excellente affaire, vous n'avez fait qu'un marché de dupes, car vous remettez entre leurs mains de quoi tuer la liberté. Or, malgré leurs simagrées libérales, ils détestent bien plus la liberté que ne firent jamais les plus mauvais ministres.

Sur ce, Messieurs, compulsez l'histoire, ou bien interrogez Monsieur de Potter, juge compétent, s'il en fut, sur ces matières. A aucune époque les annales des peuples ne vous montreront le Clergé catholique ami des libertés publiques. Dans tous les temps despote stupide et souvent cruel, le catholicisme a mérité les malédictions des hommes; innombrables sont les horreurs dont il fut cause; partout les larmes, le sang attestent son passage. Et que ce soit comme je vous le dis ou non, demandez à l'auteur de l'Esprit de l'Église, et de la vie de Scipion de Ricci; lisez surtout du même auteur l'introduction historique aux Lettres de St Pie V, résumé concis d'études immenses, expression vivante de l'indignation qu'excite dans toute âme honnête l'intolérance de l'église romaine, et son aversion constante pour toute espèce de liberté. Près des termes qu'il emploie, les miens sont pâles et sans vigueur. Aussi infère-t-il avec raison d'une multitude de faits, que le catholicisme doit être mis au ban des peuples civilisés, et dévoué à l'exécration du genre humain.

Et si pour nous séduire un jour quelque fourbe ou quelque niais venait nous dire que les catholiques ont modifié leurs doctrines (1), n'en faisons cas aucun, croyez-moi; car le même Monsieur de Potter nous a bien prouvé que le catholicisme est immuable en ses doctrines. Il défie ses adversaires de citer une seule bulle qui ré-

---

(1) De Potter.

voque la législation de l'église romaine aux temps passés (1). Voilà qui est clair, si quelque chose est clair au monde.

N'est-ce donc pas se jouer de l'opinion des hommes que de venir, après de semblables anathèmes, nous présenter le catholicisme comme voulant sincèrement la liberté ? Notre mémoire n'est pas si courte, et nos yeux, Dieu merci, ne sont pas fermés à la lumière. Les prêtres en France ont écrit *liberté* sur leur bannière. Tartuffe aussi veut qu'on lise *piété* sur sa figure ; mais ils étaient oppresseurs hier, ces libéraux d'aujourd'hui ; qu'ils soient libres demain, vous verrez si leur naturel est changé.

— Qu'importe, direz-vous ? la liberté protège jusqu'à ses ennemis. Tyran d'une autre espèce, celui qui la voudrait à son profit seulement.—C'est une de vos principales objections Messieurs, et vous voyez que je n'en atténue aucunement la force. Sentimens généreux, mais dignes de pitié non moins que d'admiration ! Eh quoi ? en présence même des principes les plus subversifs, la société devrait rester muette ? D'obscures intrigues l'ébranleraient jusque dans ses fondemens, et vous voulez qu'elle soit sans armes pour se défendre. Cela ne saurait être, Messieurs, car avant tout il faut qu'elle existe, c'est là sa première loi. Que libres soient pour chacun dans sa pensée tous principes purement spéculatifs, vrais ou faux, justes ou non. Passent-ils à une réalisation nuisible ? Je n'en veux plus ; proscrivez, punissez, vengez, comme dirait maître Jean de Droé !

Et, Messieurs, votre opinion fut défendue en France l'année dernière à propos de l'expulsion des jésuites. Les écrivains du Globe, dont le talent et la franchise sont connus, plaîdèrent cette cause longuement et avec chaleur. Tout ce qu'ils dirent sur ce sujet

---

(1) De Potter, introduction historique aux lettres de S<sup>t</sup> Pie V, Bruxelles, Tarlier, 1827, page XXXII.

parut bien comme principe, mais on n'expulsa pas moins les bons Pères, car il y avait péril dans leur présence, et d'abord il fallait sauver la cité.

Des principes vrais peuvent donc quelquefois n'être pas bons à mettre en pratique. Tel par exemple ici doit réussir, qui là bas entraînerait les plus funestes conséquences; tel autre, appliqué dans un siècle, produirait d'excellens fruits; admettez-le maintenant, il va porter une foule de maux à l'avenir. Nulles vérités, celles de conscience exceptées, ne sont immuables, indépendantes des circonstances et des réalités.

Pour ne pas quitter notre sujet, voyez l'Angleterre dont vous proposez la conduite comme modèle. Elle émancipe l'Irlande; mais que risque-t-elle en le faisant? Majorité protestante, et, bien plus que cela, lumières immenses répandues parmi le peuple, attachement inaltérable à des institutions dès longtemps enracinées dans le sol, autant de garanties que vous n'avez pas. Que le catholicisme ait là bas le droit d'enseigner, si ses instructions sont contraires aux lois et à la liberté, bientôt il prêchera dans le désert, car le peuple là connaît ses droits et ses vrais intérêts. Passez la Manche; la France, plus instruite que vous, de mœurs plus libres et de constitution plus virile, ne tiendrait pas contre cette liberté complète d'enseignement; ainsi l'ont jugé du moins ses législateurs, mais surtout les habiles et les forts; tous ceux qui ont manié les affaires et que l'expérience a mûris.

Et de même pour la diversité des temps. En fait d'indépendance, notre siècle se distingue de tous ceux qui l'ont précédé. Il brise généralement toutes les vieilles entraves, et donne de larges bases à toutes les libertés. *Laissez dire, laissez faire, laissez passer*, telle semble être sa devise. Et cependant, que de restrictions nécessaires pour un temps encore à l'accomplissement de ce souhait philanthropique! puisse le peuple croître de jour en jour en lumières et en

indépendance ! puisse la société, forte de ses lois et de ses mœurs, admettre bientôt sans crainte de ruine le catholicisme au partage de tous les droits. Il dépend de lui de hâter ce moment si désirable ! Cela ne saurait être aujourd'hui ; Dieu veuille que cela soit demain !

Mais pour les hommes impatients, l'attente est impossible : *Liberté*, s'écrient-ils dans la vivacité de leur zèle ; *Liberté complète, illimitée*. Qui donc parmi vous ne cesse de faire entendre ces vives réclamations ? De la part des prêtres catholiques elles semblent naturelles ; parmi les Libéraux quelque homme borné peut-être ou quelque faux-frère peuvent seuls s'y associer. Erreur : Monsieur De Potter lui-même, homme instruit, jadis l'ennemi le plus acharné du Catholicisme, crie et fait crier à ses amis *liberté pour les prêtres*, c'est-à-dire liberté de nuire, liberté de creuser à la liberté même son tombeau.

En vérité, Monsieur De Potter, il n'y a pas à reculer : ou vous êtes dupe vous-même des protestations de tolérance des Catholiques, ou vous voulez, d'accord avec les Catholiques, tromper vos concitoyens. Inconséquence d'une part, de l'autre perfidie ; ou mensonge ou déraison, choisissez. Nous, il nous est impossible de changer comme vous le faites ; notre conviction, fortifiée par vos énergiques réquisitoires, se refuse à cette prompte confiance dans l'Église. Vos accusations d'autrefois avaient pour base des faits et des titres incontestables ; vos assertions d'aujourd'hui ne reposent que sur de belles théories, de vagues généralités. Vous alléguiez un seul fait, l'Irlande, et vous vous croyez bien fort. J'y ai répondu, je pense ; mais encore attendez que l'émancipation porte ses fruits, et fasse le Ciel que l'Angleterre n'ait pas à se repentir des concessions qu'elle fait aujourd'hui ! En effet, que les Catholiques irlandais abjurent sincèrement des dogmes impies, il est à la rigueur permis d'en douter. Ce sont d'ailleurs selon vous, *quelques voix isolées que Rome désavouera*

*plus tard* (1). Tant il est vrai, Monsieur, que vous avez songé à tout d'avance, et qu'on n'a besoin que de vous-même pour vous réfuter !

Dans un passage, vous blâmez l'obstination des catholiques à repousser les grandes idées de liberté universelle qui sont la gloire du siècle et le fondement de l'Union ; vous les engagez à se montrer plus tolérans. C'est à merveille ; mais avez-vous le pouvoir de leur faire réformer des dogmes irréformables ? Est-ce qu'à votre voix tout à coup les tigres dépouillant leur nature féroce, s'en vont prendre des cœurs de colombes et d'agneaux ? Non, Monsieur, un tel miracle est impossible ; les Catholiques resteront ce qu'ils ont toujours été, c'est-à-dire amis du despotisme et de l'ignorance. Vous le dites bien : *c'est aujourd'hui comme c'était hier... , Ce sera demain comme c'est aujourd'hui , toujours l'intolérance et la persécution* (2). Nous nous doutions bien que *le droit canon présentait une doctrine étrangère à l'Évangile , contraire aux droits politiques et civils des peuples et des gouvernemens, opposée à la morale et à la saine raison* (3). Mais ce qui vaut bien mieux pour nous mettre sur nos gardes, si nous étions portés à nous moquer du droit canon comme d'un vain épouvantail, vous nous avez appris que *ces lois religieuses sont encore en vigueur aujourd'hui dans l'église romaine, obligatoires pour tous les fidèles, et que leur enseignement constitue l'éducation de ceux que l'on impose au peuple comme interprètes de la Divinité* (4). Les principes d'intolérance qu'elles consacrent sont en core, selon vous, *considérés dans le Catholicisme romain comme éternellement vrais* (5), et toujours applicables. Depuis longtemps vous en avez tiré pour nous cette conclusion d'une frappante vérité : que la

---

(1) De Potter, introd. hist., p. XXXV.

(2) Ibid., p. XXXI.

(3) Ibid., p. XXVIII, note.

(4) Ibid., p. XXVII.

(5) Ibid., *ibid.*

*religion romaine doit être repoussée avec une juste terreur par toute nation sage et tolérante, mais tolérante seulement pour ceux qui n'érigent pas l'intolérance en dogme* (1).

Que vous êtes changé, Monsieur de Potter, puisque de tous les faits que vous citez il y a deux ans vous tirez aujourd'hui une conclusion tout opposée! Quoi! vous avez passé une partie de votre vie à lire tant de conciles, à compulsier tant de bulles, à réunir tant de monumens du fanatisme et de l'ambition des prêtres; vous accusez à la face du monde la religion catholique d'être intolérante et barbare; vous prouvez votre dire très-bien; puis après, vous appelez ce même fanatisme à la défense des libertés dont vous l'avez convaincu d'être l'ennemi le plus dangereux!

Encore une fois, est-ce folie? est-ce trahison? je ne sais, mais c'est à coup sûr l'une ou l'autre. Ce n'est pas un simple fait que vous niez après l'avoir avancé légèrement; c'est tout un vaste système, élevé laborieusement sur des faits nombreux et certains, que vous voulez détruire. Cette palinodie sort de la classe ordinaire des variations politiques si fréquentes de nos jours. Mais non, ce n'est ni trahison ni folie.—Il est impossible, quoique disent vos amis, de ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans cette affaire. C'est un miracle, c'est une conversion soudaine. Oui vous êtes converti, Monsieur de Potter, comme le fut autrefois saint Paul, autre ennemi de la religion. Sans quoi il faudrait dire: que d'une même chose vous parlez différemment non pas selon la vérité qui ne change point, mais selon les circonstances, selon des intérêts de passion et de vanité, qui changent à tous momens: *omnia pro tempore, nihil pro veritate*. Pour moi, je ne veux pas vous croire trompeur, je vous prends pour sincèrement converti. Autant en fait le monde, et vous avez beau, par modestie sans doute, affirmer le contraire, personne ne vous en croit.

---

(1) De Potter, introd., p. XXXIX.

Mais ce n'est pas tout : il est aussi des hommes, gens d'esprit même et de talent, qui ne voient dans cette conduite que des vues personnelles de vengeance ou d'ambition. Suivant eux, ne pouvant autrement nuire au ministère, vous avez imaginé vous et vos amis cette étrange Union, combinaison bizarre, idéalement très-plaisante en elle-même, mais dont les résultats sont tristes à prévoir. Puis, disent-ils, quand vous jetez aux gens du pouvoir les Catholiques dans les jambes, vous espérez qu'ils tomberont ; et qui sait si les captifs de la veille ne seront pas les puissans du lendemain ? Pour moi je ne crois ni à tant de malice, ni à tant de présomption.

Le pouvoir vous a traité sévèrement, je l'avoue. Honnir et bafouer ne sont pas des termes polis, j'en conviens ; reste à savoir ce qu'on doit juste de respect à Messieurs les ministériels ; dans tous les cas vous méritiez plutôt d'être renvoyés à la Civilité qu'à la Cour d'assises. Le jugement fut rigoureux, mais le pays n'y était pour rien. Nuire à ses concitoyens pour renverser un ministre n'est pas d'une opposition bien habile ou bien consciencieuse. Qu'importe après tout Van Maanen ou tel autre ? Nous avons eu Villèle, Corbière et Peyronnet, nous avons Roy, Martignac et Portalis, c'est même chose absolument : de tous ces ministres inhabiles ou pervers, les uns vont à l'oubli, les autres à l'infamie. Les noms n'y font rien ; c'est aux choses qu'il faut s'en prendre, et non aux hommes ; car les hommes passent et les choses restent.—Mais les hommes font les choses.—D'accord : seulement, pour les empêcher de faire des choses mauvaises, n'allez pas risquer de bouleverser l'état, compromettre l'avenir de tout un peuple. Quant à ceux qui vous accusent d'ambition, je ne trouve pas leur opinion mieux fondée. Que vous, Monsieur de Potter, soyez animé d'un désir de renommée bien naturel chez un homme qui consacre à l'étude toutes ses veilles, que vos jeunes amis le partagent et le ressentent vivement, cela doit être ; mais, indépendans comme

vous l'êtes tous, courir après des honneurs éphémères ; quitter les charmes et la liberté des lettres pour la gêne et l'ennui des emplois, c'est un calcul qu'aucun de vous ne fera, j'en suis sûr. L'âge d'ailleurs manque à beaucoup d'entre-vous ; l'expérience des affaires à tous. Ainsi de ce côté nulle vraisemblance.

Restent toujours inexplicables le secret et l'origine de cette fameuse Union. Le Libéral auteur de cette invention curieuse possède bien la tête la moins politique qui soit au monde ; et certes , à moins qu'il ne soit coupable de lèse-liberté au premier chef , nous devons admirer sa bonhomie. Mais était-ce à vous, Messieurs, à autoriser semblables sottises ? Était-ce à Monsieur De Potter surtout , le seul homme peut-être à qui il fût impossible d'élever la voix en faveur du Catholicisme , de se faire le héraut de cette alliance impure ? O profondeur !

Quoi qu'il en soit, Monsieur de Potter, je le répète encore , a montré jadis le Catholicisme ennemi des peuples et des gouvernemens , envahisseur de tous droits, et despote par essence ; il a fourni de tout cela d'irrécusables témoignages ; aujourd'hui Monsieur de Potter se fie aux Catholiques, il les défend, il les ménage. Que s'ensuit-il, sinon que Monsieur de Potter est dupe ( converti si vous voulez, comme je l'ai dit plus haut ) ou bien qu'il livre aux Catholiques le parti libéral dont il est en ce moment l'apôtre ? Je suis fâché de me rencontrer avec un écrivain que vous traitez de calomniateur à gages ; mais l'alternative qu'il propose est inévitable. Cet homme est-il salarié ou non ? je l'ignore ; son nom m'est inconnu. Mais il me semble, sur le point où vous l'attaquez, avoir sur vous la supériorité de la raison et même celle du talent ; bien que le champion de Monsieur de Potter fasse de son mieux dans cette lutte. Je ne défends ni cet écrivain ni personne ; mais je vois que vous le traitez de ministériel et de menteur ( il se peut qu'il soit en effet l'un et l'autre ) ; et comme la seule preuve que vous en donniez, c'est qu'il dit que Monsieur de Potter est ou traître ou

converti, je sens que vous pourriez aussi bien me donner les mêmes noms, puisque je dis les mêmes choses; et je m'afflige de voir que la colère vous emporte jusqu'à accuser les gens de ministérialisme et de vénalité, uniquement parce qu'ils ne pensent pas comme vous, ou parce qu'ils ont de votre mérite une mince opinion. Comme s'il n'y avait que des ministériels qui visent une duperie dans votre Union, ou qui lussent avec ennui les œuvres de Monsieur de Potter, homme savant et honorable, mais quelquefois raisonneur absurde et toujours détestable écrivain! Ne vous livrez donc plus à des imputations aussi graves, Messieurs, ou donnez-en des preuves au moins valables; car si c'est une tyrannie que d'emprisonner les gens parce qu'ils nous disent des vérités dures, c'est une autre tyrannie, et bien plus cruelle, que de diffamer les gens parce qu'ils réfutent nos systèmes ou se moquent de nos absurdités.

A ceux qui, suivant votre sentiment d'autrefois, voient dans le Catholicisme, et dans le Catholicisme enseignant surtout, des dangers toujours imminens pour la liberté, vous répondez: que le Catholicisme est une doctrine tout comme une autre, libre par conséquent de sa nature, et ne pouvant produire aucun mal, tant qu'elle agit dans la sphère de sa liberté. « D'ailleurs cette doctrine n'est pas armée, dites-vous. — Mais cette Unité du Catholicisme, sa vaste et puissante organisation, l'autorité spirituelle qu'il invoque, quel nom donnez-vous à tout cela, si ce ne sont pas là des armes et les armes les plus terribles, armes qui selon vous *rendent l'homme plus fort que les lois et que la société*? Ou si par les armes du Catholicisme vous entendez le pouvoir qui lui manque, qu'importe à la question présente ce fait purement accidentel? Il s'agit de savoir si le Catholicisme est ou n'est pas de sa nature intolérant, ennemi de toute espèce de liberté, s'il veut ou ne veut pas opprimer les peuples et les rois; et, grâce à Monsieur De Potter, nous savons à quoi nous en tenir sur ce point. Quant au pouvoir, c'est une autre affaire :

l'esprit du Catholicisme, soit privé soit muni du-pouvoir, sera toujours le même; ses efforts tendront toujours au même but, l'asservissement des âmes; et ses moyens pour y parvenir ne sont que trop puissans selon vous-même, Monsieur De Potter. Ce pouvoir d'ailleurs, s'il ne l'a pas aujourd'hui, ne peut-il demain, secondé surtout par vos brigues, le posséder à son tour?

Et ne parlez pas ici du Prince, de ses volontés souveraines et de son inviolabilité. Noms sacrés, personnes augustes, restez à jamais en-dehors de ces tristes débats. A Dieu ne plaise que jamais le seul obstacle à la domination d'une secte cruelle, soit le respect pour la croyance et l'autorité d'un Nassau! La paix des États et le repos des princes ne sont pas tant à cœur aux héritiers des Grégoire VII, des Clément VI, des Paul III. Non, non,

Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église.

Et c'est en quoi la servirait à souhait cette liberté d'enseigner qu'elle réclame, et dont nous avons promis de traiter en son lieu.

#### *Liberté de l'enseignement.*

Entend-t-on par ces mots la liberté de manifester sa pensée par la presse ou la parole, de la communiquer, d'en persuader les hommes? Tout le monde a droit à cette liberté. Science, religion, morale, il n'importe. Que chacun monte sur les toits et prêche l'Évangile aux nations; mais qu'il se montre hautement, et sans détour, qu'il combatte à la clarté des cieux. La vérité, puissante comme Dieu même, saura bien pénétrer dans les âmes; et telle est heureusement notre nature, que la majorité sera toujours du côté du bon droit. Cet enseignement doit être libre, comme l'exercice de toute faculté naturelle: vouloir l'empêcher n'est pas violence et méchanceté seulement, c'est folie.

Nul doute que la même liberté n'appartint à l'enseignement de la jeunesse, s'il consistait aussi dans une simple transmission d'idées; si

c'était une lutte entre des intelligences libres et pareilles, sans autres armes que la science, sans autre empire que celui de la vérité. Mais qu'il est loin d'en être ainsi! Différence d'âge, supériorité de raison et d'expérience, ascendant de l'autorité, tout livre au maître l'enfant qu'il doit instruire; c'est une cire molle qu'il façonne à son gré. Vices ou vertus, lumières ou préjugés, l'élève tiendra tout de lui.

La nature assigne à chacun de nous le soin de former ses fils. L'ignorance d'un grand nombre de pères, les occupations de la plupart les obligent à déléguer ces délicates fonctions. Qui choisiront-ils pour les remplir? Et avant tout, sont-ils capables de choisir? S'ils ne le sont pas, qui fera pour eux ce choix si difficile?

Ici naturellement se présente une pensée. L'enfant n'appartient-il donc qu'à son père? La société n'a-t-elle pas sur lui des droits? C'est pour elle qu'il est né; c'est pour elle, bien plus que pour son père, qu'il doit être formé. C'est elle en conséquence qui doit présider à l'instruction qu'il va recevoir; non pas qu'elle lui dise : *tu seras laboureur, peintre ou soldat; tu suivras telle méthode plutôt que telle autre*; mais elle a droit de lui dire : *je veux que tu sois honnête homme et bon citoyen*. Elle doit procurer aux enfans des maîtres habiles, et repousser les maîtres inhabiles ou corrupteurs, ennemis des lumières et de l'humanité (1). Maintenant, Catholiques, répondez : Êtes-vous

---

(1) Un principe d'évidence rationnelle, et, je crois, de bonne économie politique, domine la question particulière que nous agitions; c'est la nécessité d'une intervention de l'état dans l'enseignement de la jeunesse. L'état, dont nous sommes membres, prend acte de notre naissance, de notre mariage, de notre mort; il est partie toujours présente à nos contrats civils; il nous confie ses emplois et nous appelle à ses honneurs; l'œil toujours ouvert sur nous, il nous suit et nous demande où nous allons, et, jusque sur le sol étranger, il nous marque de son seing : cette intervention de tous les momens doit-elle s'arrêter au

habiles, êtes-vous sociables assez pour vous présenter sans crainte dans le sanctuaire où se forme la jeunesse ? Où sont les œuvres de votre intelligence ? Quelles preuves de tolérance avez-vous données dans ce siècle de liberté et de philanthropie ? Ah ! puisque vous conservez encore aujourd'hui vos préjugés et vos vieilles rancunes, retirez-vous, et ne vous plaignez pas si nous refusons de livrer la raison de nos fils à vos erreurs, leurs âmes à vos passions haineuses.

Oui, j'accuse le Clergé Catholique en général d'ignorance et de haine contre les lumières.

De ces deux assertions les preuves abondent.

Pour ce qui touche l'ignorance, je pourrais, tout en reconnaissant de glorieuses exceptions, me borner à défier qui que ce soit de me citer aujourd'hui beaucoup de prêtres éclairés. Mais raisonnons plutôt. La frivolité du dernier siècle énerva le Clergé comme le reste de la nation française. La révolution le décima, sans qu'il pût se recruter ni s'instruire; l'Empire fit peu

seuil du collège où nous sommes élevés, et ne serait-il pas étrange que depuis le berceau jusqu'à l'âge légal où nous sommes faits citoyens, l'état ne connût rien de notre vie, et ne sût pas, quand nous entrons dans le monde, comment nous y entrons, amis ou ennemis ? En France surtout, sur cette terre libre, mais libre d'hier, où la loi du pays n'est contemporaine que d'enfans, où les partis vivent encore, flattant la jeunesse et l'appelant à eux, parce que la jeunesse, c'est l'avenir, livrerez-vous l'éducation qui fait des hommes, aux partis qui font des dupes ou des séides ? Laissez-vous exploiter de molles intelligences par ces hommes du sanctuaire, qui cachent des fouets sous leur robe, et qui font de l'enseignement religieux, avec la religion moins l'Evangile ; de l'enseignement politique, avec le roi moins la charte ; de l'enseignement littéraire, avec des lambeaux d'auteurs mutilés, plus les livres des révérens de l'ordre ?

*Extrait du 1<sup>er</sup> numéro d'un journal sur  
l'Instruction publique. Paris 1829.*

pour lui. L'incrédulité croissant toujours, on ne vit plus se vouer aux fonctions du sacerdoce que des gens qui dans le monde auraient eu le plus mince avenir, quittant pour l'autel les travaux pénibles et la domesticité.

Douze pêcheurs convertirent le monde, et ce n'est pas moi, libéral, qui reprocherai aux nouveaux apôtres l'obscurité de leur condition première.

Dans ce siècle toutefois elle suppose une infériorité de culture intellectuelle à laquelle de fortes études peuvent seules remédier. Or, voici ce qui a lieu le plus souvent. Les malheureux apprennent vite chez un curé quelques bribes de latin, balayent deux ou trois ans la poussière d'un collège, passent trois autres années à ressasser en mauvais latin les stupides argumens d'une théologie barbare; après quoi, lancés dans un monde qu'ils ignorent, ils rabâchent aux dévots les niaiseries du vieux temps, maudissant Voltaire, déclamant contre Rousseau, mais ne lisant ni Rousseau ni Voltaire ni quelque livre que ce soit, le bréviaire excepté; du reste connaisseurs en cuisine, assez amateurs de chère exquise et de bon vin.

Ceci n'est point une satire, une imagination, c'est la réalité. Villes et campagnes par malheur en sont là. Que dis-je? les prêtres même qui font partie de l'Université de France sont en général, pour les connaissances, fort au dessous des emplois que leur donna la faveur et la dévotion. Dans plusieurs collèges je les ai vus d'une ignorance crasse, sans idées, sans goût, lisant à peine un livre en six mois, passant à boire ou à jouer tous leurs momens de loisir. Autant vous diraient deux ou trois cents jeunes professeurs qui ont parcouru comme moi la France, placés tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Les ecclésiastiques membres du Conseil Royal de l'instruction publique sont des gens sans nom dans

aucune science. L'Épiscopat lui-même dort dans une obscurité profonde, insensible à la gloire des Bossuet, des Fénelon, de tous les grands hommes qui rendaient la religion si vénérable à nos pères.

Ni l'Espagne ni le Portugal, ni même aujourd'hui l'Italie, ne nous offriraient de notabilités plus illustres. Pour un Lamennais, cent mille pauvres d'esprit, disant la messe et chantant au lutrin; des intrigans en foule, et pas un homme supérieur. En Allemagne seulement le clergé semble avoir compris sa mission. Là du moins il n'est pas rare de trouver des prêtres tolérans et éclairés.

En Belgique, pour le clergé, même mode de recrutement qu'en France, mêmes causes de faiblesse, incapacité générale bien plus grande encore, résultat de la faiblesse des études en ce pays. Si je me trompe, qu'on me montre dans le clergé belge nombre d'hommes éminens en doctrine, j'en féliciterai la Belgique, et je reconnaitrai franchement mon erreur; car ici je n'ai pas tout vu par moi-même, comme je l'ai fait en France. A défaut de preuves contraires, je persiste dans mon dire.

Voilà pour l'instruction des prêtres. L'ignorance chez eux pourrait n'être qu'un malheur; prouvons maintenant qu'ils détestent les lumières, et s'opposent autant qu'ils peuvent à leur propagation. C'est tout simple; pour asservir les hommes, il faut les aveugler. Aussi font-ils toujours et partout. Lisez l'histoire, ou si vous ne voulez pas remonter à des âges barbares, jetez les yeux seulement sur notre siècle et sur la fin de celui qui précède. Rappellerai-je la guerre déclarée aux philosophes, aux savans de tout genre, et suspendue plutôt que terminée par la révolution française? Faut-il vous montrer les prêtres à chaque instant, dans leurs livres, dans leurs mandemens, dans leurs journaux, déclamant contre le progrès des connaissances et les découvertes nouvelles? Monsieur de Potter dit bien : *Le clergé et ses chefs gémissent du rapide progrès des lumières et de la raison.* Qu'y faire, et comment le retarder? S'emparer

de l'instruction publique, afin d'être les seuls dispensateurs des lumières. Aussi voyez : M<sup>r</sup> de Bonald, M<sup>r</sup> de Maistre, l'abbé Lamennais et avec lui tous les prêtres, répètent sans cesse qu'au clergé seul appartient l'instruction de la jeunesse. Étonnez-vous ensuite de voir en France où l'autorité secondait le clergé, plus de 700 écoles élémentaires détruites dans l'espace de quatre ou cinq années. Les collèges, ils les ruinent ou s'en emparent malgré leur incapacité, chassant comme impies les professeurs dont le savoir leur fait ombre. Pas un collège depuis la restauration n'a été à l'abri de leurs attaques. La destruction de l'école Normale, pépinière de maîtres habiles, la destitution de MM. Guizot, Cousin, etc., signalèrent principalement leurs fureurs. Ce n'était pas assez que de faire irruption dans l'Université pour la détruire. Ils avaient eux-mêmes, sous le nom d'écoles ecclésiastiques, de véritables collèges, soustraits à l'inspection de l'autorité, où les jeunes gens étaient élevés dans les doctrines de l'ignorance et les pratiques de la superstition. Ils aidaient de leurs vœux et de leurs intrigues les jésuites que la France a chassés enfin, et qu'on veut attirer dans votre pays.

Puisque j'ai nommé les jésuites, disons quelque chose de leur enseignement : le rôle qu'ils ont joué dernièrement en France mérite bien que nous fassions d'eux une mention particulière. Savez-vous, Messieurs, ce que c'est qu'un collège de jésuites ? Nous ne sommes plus au temps où la célèbre Société renfermait dans son sein tant d'hommes supérieurs en tous genres de talent. Les Sirmond, les Petau, les Porée, les Brumoy ne sont plus. La science a disparu ; mais l'hypocrisie est restée, avec tous les vices qu'elle engendre. J'ai connu dans la Bretagne une de leurs maisons les plus considérables, et j'en sais sur les autres assez pour affirmer de toutes ce que je vais dire : Programmes d'instruction magnifiques, études pitoyables : discipline ridicule, et momeries sans fin. Mais ce qui doit révolter les hommes honnêtes de toutes les opinions, c'est l'espionnage encouragé, organisé parmi les élèves. Je dis vrai ! chez les jésuites chaque élève a dans un de ses

camarades un surveillant caché, tandis que lui-même remplit d'aussi viles fonctions près d'un autre. Ainsi se détruisent dans ces âmes naïves la confiance et l'amitié, ainsi se trouve étouffé par le fanatisme le germe des vertus qui naissent chez l'homme dans l'âge heureux de la jeunesse. A Dieu ne plaise que je retrace ici d'autres turpitudes dont les maisons jésuitiques ont été si fréquemment le théâtre : la langue ne doit pas tout dire, et toute oreille ne peut pas tout entendre. Pères et mères, rendez grâces aux hommes qui appellent parmi vous les jésuites, et retenez vite chez les saints personnages des places pour vos enfans.

Je n'ai pas de semblables méfaits à reprocher aux prêtres de la Belgique, qui ont eu rarement l'occasion de se mêler d'enseignement public. Toutefois leur obscurantisme n'est pas à mes yeux moins certain. Ils sont formés d'après les mêmes principes que les catholiques français : ils ont même foi, même langage, même intérêt. Ils repoussent le Collège Philosophique, et déclarent ainsi vouloir rester étrangers aux progrès du siècle et au mouvement des intelligences. Les prêtres en France ont enfin compris et recherché pour eux-mêmes l'avantage des lumières qu'ils condamnent chez autrui. Ils n'ont pas voulu, restant dans l'ignorance au milieu d'un monde éclairé, s'exposer plus longtemps au mépris, et deux cents mille francs leur sont alloués cette année pour fonder une *maison de hautes études ecclésiastiques*. Mais chez vous l'idée venait du prince, on dut la repousser : mieux vaut, dirent-ils, l'ignorance que l'instruction imposée par l'autorité. Les Russes barbares ne répondaient pas autrement aux efforts de Pierre pour les civiliser ; et remarquez bien, les prêtres russes aussi dirigeaient l'Opposition. Pierre les mena rudement quelquefois ; il est vrai qu'ils étaient schismatiques, ils le méritaient bien.

Maintenant, que ferez-vous, Messieurs ? Nierez-vous les faits ? Donnez-vous un démenti formel non pas à moi seulement, mais à Monsieur De Potter et à l'histoire ? Ou bien, méprisant

leurs avis, persisterez-vous à dire qu'il faut donner aux prêtres la liberté d'enseigner, c'est-à-dire confier la jeunesse à des ignorans, pour être par eux entretenue dans l'ignorance, et livrée à leurs moyens d'abrutissement? Voilà le but vers lequel tendent ces théories de liberté complète prêchées par vous avec tant d'imprudence.—Mais le pouvoir surveillera.—Ici toute surveillance est impuissante. Un instituteur ordinaire n'a d'autre intérêt que le progrès de ses élèves; s'il commet des fautes, ce sont de celles que la loi a prévues et pris soin de réprimer. Chez les prêtres, le délit est permanent, mais insaisissable dans un moment donné; car il consiste en discours, en habitudes et en pratiques superstitieuses imposées à l'enfance, enfin dans l'emploi de mille moyens que chacun pour soi peut bien mettre en usage, mais qui, appliqués à toute une classe d'êtres faibles, sont condamnables aux yeux de la morale et de la raison. Voici je suppose, une maison dirigée par des prêtres. J'entre. « Pourquoi les études ici ne sont-elles pas plus fortes?—Parce qu'il ne nous convient pas que cela soit ainsi.—Pourquoi tous ces exercices religieux qui consomment le temps et accablent l'esprit des élèves?—Telle est la mesure de notre piété.—D'où vient que vous leur parlez si peu des lois du royaume?—Les premières lois pour nous sont les lois du successeur des apôtres.—Pourquoi apprenez-vous à ces enfans à maudire leurs concitoyens et leurs frères?—Parce que ce sont des hérétiques, ennemis de Dieu et de l'Eglise.—Renoncez au moins à l'usage de ces livres jésuitiques, pleins de faux et mauvais principes, où l'histoire est mutilée, où se trouvent à chaque page insultés des noms que les hommes révèrent, jusqu'aux ancêtres glorieux de votre roi.—Chacun peut envisager l'histoire à son gré; nous vouons à l'exécration des nôtres ce que vous honorez. C'est l'intérêt de notre croyance, et d'ailleurs nous sommes bien libres. Adieu. »

Que pensez-vous de ce petit dialogue? L'autorité laissera-t-elle ainsi corrompre l'esprit et le cœur de ces enfans qui doivent être

un jour des hommes, des citoyens? Non sans doute. L'Etat n'a pas le droit d'élever la jeunesse d'après certains principes qu'il préfère, mais il a le droit d'empêcher qu'on ne l'éleve dans des principes immoraux et anti-sociaux comme ceux que je viens de rapporter. Or, je les ai lus, entendus, vu pratiquer tant de fois, que je ne crains pas d'avoir mis dans la bouche des prêtres un langage qui ne soit pas le leur.—Mais si cela convient aux pères.—Que chaque père en son particulier forme ses fils comme il l'entend; mais le gouvernement doit, sous peine de se rendre coupable, veiller à ce que publiquement on n'ouvre pas des écoles où régnerait une discipline ennemie des lois et subversive de l'ordre social. C'est bien assez que, comme ministres du culte, les prêtres puissent au milieu de leurs prédications et de leurs entretiens secrets avec les fidèles, glisser leurs attaques contre tout ce qui n'est pas conforme à leur doctrine.

— De tout ceci que conclure, et que voulez-vous enfin ?

—Ce que je veux? Liberté d'enseigner pour tout le monde, excepté pour les prêtres; différent en cela du ministère qui ne la veut probablement pour personne soit prêtre soit laïque, mais bien différent aussi de vous, Messieurs, qui la réclamez dans l'intérêt des prêtres principalement. Je vous ai déjà dit que je ne reconnais pas au pouvoir le droit de diriger l'instruction publique à son profit et selon ses vues. Il n'a pas le droit non plus (et j'espère que vous ne m'accuserez pas au moins d'aimer le monopole) d'empêcher de se livrer à l'enseignement quiconque offre à la société des garanties suffisantes de son amour de l'ordre et de la paix, de son respect pour les droits particuliers et les institutions publiques (1). Mais comme

---

(1) Chacun, jusqu'à preuve du contraire, étant présumé honnête homme et bon citoyen, on ne doit pas exiger de certificats de moralité, causes d'abus et moyens de vexation. Mais l'instruction ne se présume pas; elle doit donc être constatée par des examens. Il n'en est pas de la science

les prêtres n'offrent aucune de ces garanties, comme ils sont au contraire non pas seulement prévenus, mais, de l'avis même de M. de Potter, atteints et convaincus d'être ennemis des lumières et de la liberté, je les repousse hautement, et je soutiens que c'est pour le gouvernement un droit, et qui plus est un devoir, d'en agir ainsi; tandis qu'à vous, Messieurs, c'est au moins une haute imprudence que de vouloir leur confier la jeunesse, livrant ainsi l'avenir de votre pays à des gens qui se font gloire de n'avoir pas de patrie et d'être au-dessus des lois.

Liberté d'enseigner pour les prêtres! Messieurs, y avez-vous bien pensé? Savez-vous quelle arme redoutable vous mettez entre leurs mains? Comptez tous les journaux de la Belgique; faites le dénombrement de leurs abonnés et de leurs lecteurs; et persuadez-vous bien que cette action de la presse et de la publicité n'égale pas à beaucoup près l'influence qu'aurait le clergé catholique endoctrinant la jeunesse. Des journaux le peuple lit les nouvelles seulement; les articles de fond, les principes l'épouvantent. Aux champs, on ne lit rien le plus souvent (1) mais en revanche on écoute Monsieur le curé. Pour l'habitant des campagnes, le prône et l'évangile c'est tout un. Supposons maintenant l'enseignement dégagé de toute entrave. Le gouvernement conserve ses athénées, là où quelque bon sens prévaudra. Libéraux et Jésuites pourront d'ailleurs tout à leur aise former des établissemens d'instruction. Pauvres libéraux!

---

comme de toute autre marchandise que le public peut apprécier, et ce n'est pas sans raison que les professions de médecin, d'avocat, etc., sont soumises à la formalité des examens. Que les examinateurs seulement soient indépendans de l'autorité; car c'est encore despotisme et monopole que de pouvoir écarter qui l'on veut, sous prétexte d'ignorance.

(1) Ce ne sont pas les paysans de France, s'abonnant aux journaux malgré les prêtres, et se rassemblant un hameau tout entier, pour entendre la lecture que leur en fait, monté sur un tronç d'arbre ou sur un tonneau, le seul d'entr'eux qui sache lire.

Vous ne sentez pas l'effet de la concurrence ? Mais vous êtes déjà ruinés. Car perdre des rivaux, plaisir bien doux pour un méchant ordinaire, c'est double plaisir pour un prêtre. Et la chaire en conséquence, la sacristie, le cathéchisme et le confessionnal retentiront de calomnies contre vous ; sans parler de ces entretiens familiers où dévots et bonnes femmes seront façonnés à décrier vos collègues et à vanter les maisons des bons Pères. Puis ils feront payer la pension moins cher (1). Donc on vous quitte pour aller chez eux ; donc ils restent seuls en possession de l'enseignement ; donc ils peuvent à leur gré pervertir toute une génération : *quod erat demonstrandum*.

Venez maintenant, avec vos journaux et vos livres, parler philosophie à des hommes élevés dans la haine de toute sagesse humaine ; sciences, à ceux qui ne connaissent que la foi ; liberté, aux adorateurs de la puissance infailible du pape. Vous leur citez l'histoire ! on leur en a dénaturé tous les faits, faussé toutes les conséquences. *Tolérance !* dites-vous : *Prosélytisme, Inquisition !* répondent-ils. Ce ne

(1) J'en ai peur surtout de ces saints hommes, parce qu'ils ont l'air d'instruire la jeunesse pour rien, comme par dévouement, ou si vous l'aimez mieux par vœu de pénitence, donnant le pain et le vin à meilleur marché, et logeant les élèves dans de vastes et spacieuses maisons dont ils font à peine payer le loyer, soit qu'ils s'en dédommagent par la pieuse institution des jeunes, soit qu'ils aient ici-bas quelque Providence qui pourvoit à tout....

Le pays perd à tout cela : car il est inondé d'ignorans et de gens à faveur, ennemis nés de toute liberté, qui mettent des bâtons à la roue quand il marche, et qui font que tout son essor vers le mieux, toute sa vitalité, se dépense et s'épuise en de petits combats contre de petits hommes et de vieux abus.

Il importe donc à la chose publique que l'état intervienne dans l'éducation. La thèse contraire est insoutenable. Je ne saisis pas l'idée d'une liberté illimitée, et j'en ai plus peur, en tout cas, que du monopole. »

*Extrait du journal cité.*

sera pas la faute de leurs maîtres si l'état reste tranquille. Qu'un bouleversement les pousse au pouvoir, et je ne répons pas que quelque *rigueur salutaire* ne les débarrasse un jour des mécréans, soit hérétiques soit philosophes.

Cependant ce sont vos amis, Messieurs; vous criez ensemble : *Liberté! Guerre au privilège!* Vos amis! N'est amitié qu'entre égaux, dit le sage, et déjà ils sont vos protecteurs. Je ne suis pas le premier à le dire : depuis quelque temps ils prennent un air de supériorité que malheureusement tout semble autoriser. Consultez les faits, énumérez vos conquêtes et les leurs :

Ils ont la liberté de la presse comme vous; on détruit pour eux le Collège Philosophique, conception grande et belle s'il en fut, idée vraiment digne de ce siècle; on les flatte, on les ménage. Mais vous, quelles concessions vous ont été faites? Quelles *marques de confiance* vous ont été données? Bons libéraux! Vous avez tiré du feu les marrons que d'autres mangent à votre nez. Un homme d'esprit vous l'a dit : *il y a dans le catholicisme un grand fond d'abrutissement*, et le despotisme est le faible de tous les pouvoirs. Vous, vous n'êtes que libéraux, toujours opposans, revêches, plus nuisibles qu'utiles à la mécanique nommée gouvernement. Pour le Catholicisme, c'est autre chose. Le pouvoir en saura bien tirer parti. « Allons, c'est une affaire arrangée; touchez-là. — Tope. » L'un donne quelques *marques de confiance*; l'autre en récompense va lui façonner à la soumission tout un peuple: ce sera merveille bientôt que sa docilité. Oui, mais prenez-y garde, descendant des Nassau! Quand ils l'auront abruti tout à leur aise, c'est contre vous qu'ils armeront son ignorance, qu'ils exciteront ses fureurs. Ce ne sont

pas gens qui puissent oublier votre croyance, et ce sang que jadis..... mais laissons là de tristes souvenirs. De grâce, ô prince, héritier du libérateur de ces contrées, n'oubliez jamais non plus que les lumières et la liberté peuvent seules affermir ce trône d'où le fanatisme n'a rien tant à cœur que de vous précipiter !... Pardon, Sire, je retourne à mes moutons.

Or donc, pendant que les prêtres, réconciliés avec le pouvoir, jouissent de tous biens, et s'engraissent en travaillant à stupidifier le peuple, ou à la vigne du Seigneur, comme vous voudrez dire, que font, s'il vous plaît, Messieurs les libéraux? — Les libéraux? Belle question! Ils prêchent l'Union plus fort que jamais, et composent des articles admirables... toujours à la prison des Petits-Carmes. — C'est-à-dire qu'ils ont eu pour tout potage.... — la fumée, et les autres le rôti.

Les voilà, Messieurs, les premiers fruits de cette belle Union. La ruine de la liberté en serait la dernière conséquence. Renoncez donc à une alliance funeste, indigne de vous à tous égards. — Mais.... les principes? — Les principes! écoutez: La France eut des hommes d'état qui s'écrièrent un beau jour: périssent les colonies plutôt qu'un principe! et bientôt la France n'eut plus de colonies. Quelqu'un de vous oserait-il dire: périsse l'Etat plutôt qu'un principe? Vous frémissez à l'idée d'un tel blasphème, et cependant vous agissez comme si votre cœur l'eût formé. Les regards de la patrie sont fixés sur vous, Messieurs; songez-y. Vous pouvez beaucoup pour son bonheur; faites qu'elle n'ait pas à vous reprocher sa ruine. Au reste, si vous avez la vérité pour vous, elle combattra pour vous, elle triomphera pour vous. Si au contraire n'ayant pour vous que l'erreur et la vanité, vous vous y restez opiniâtrément attachés, vous serez vaincus, l'estime publique se retirera de vous, et vous verrez passer

en d'autres mains la défense de la liberté que vous aurez trahie.

Vous ne voulez que le bien. D'accord. Mais ne pouvez-vous le faire sans le secours de vos dangereux alliés? Ne sauriez-vous sans eux convaincre vos concitoyens de l'injustice d'une mesure administrative ou de l'énormité d'un budget? Laissez-les; ils viendront bien se ranger sous vos drapeaux quand ils seront opprimés, sans que pour prix de leur assistance vous leur donniez l'enseignement à corrompre. Leur intérêt vous répond de leurs votes, vous les aurez toujours.

Il reste encore à l'opposition libérale d'importantes conquêtes à faire; mais tous les moyens nécessaires, elle les possède aujourd'hui. La liberté de la presse suffit à tout: pas un tort qu'elle ne corrige, pas de griefs dont elle ne puisse obtenir le redressement. L'intérêt du public pour ce qui le touche va croissant de jour en jour; et l'opinion du public, vous le savez, détermine à la fin les décisions du pouvoir. Appliquez à tous les maux ce remède de la publicité; portez la lumière partout où se cachent les abus.

Par exemple :

Au lieu de réclamer pour l'enseignement cette liberté qui n'aboutirait qu'à tout perdre, que ne critiquez-vous dans l'intérêt de l'instruction elle-même l'ordre de choses existant aujourd'hui, où tout est faible, incohérent, vicieux. Au temps où nous vivons, grand Dieu! quel vaste ramas de gothiques abus! Six universités complètes pour un royaume de six millions d'habitans, quand deux ou trois suffisent à l'Angleterre, quand la France n'en compte pas davantage qui réunissent toutes les Facultés académiques! Il vous manque encore la Théologie en plusieurs endroits; mais patience. Une fois les différens avec le Saint-

Siège aplanis, vous pourrez de Leyde à Gand, de Groningue à Louvain, avec quelques mille florins de plus au budget, entendre ergoter tout à votre aise sur ces belles questions qui endormaient nos pères. Puis des écoles de médecine dans des villes comme Utrecht et Louvain ! Comme si de grands centres de population n'étaient pas nécessaires pour l'étude de certaines sciences ; comme s'il ne fallait pas aux étudiants collections d'histoire naturelle, hôpitaux, cadavres et le reste ; comme si enfin les leçons des professeurs étaient tout pour des élèves d'université ? Puis dans beaucoup de chaires, quels professeurs, bon Dieu ! quelles méthodes ! De lourds pédans venus d'Allemagne à grands frais, ou de jeunes hommes pleins de zèle, (ceux-ci du moins se formeront avec les années) mais peu forts encore et peu nourris ! Parmi tant de docteurs, citez-moi, je vous prie, en quelque genre que ce soit, des hommes qui fassent autorité dans la science, des noms que connaissent l'Europe et le monde. Quand on parle d'un professeur d'université, nous nous imaginons au milieu d'une foule de jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, un maître au moins disert, parlant d'abondance sur un sujet qu'il sait à fond, et faisant passer dans leurs âmes, à l'aide d'un discours animé, la conviction dont il est lui-même rempli. Détrompez-vous. Il tient en main non pas de simples notes, quelque cadre de matières à expliquer de vive voix : mais un de ces bons gros cahiers, tristes ressources de la médiocrité. Il l'ouvre, et d'un air solennel dicte ou lit d'un bout à l'autre la leçon, souvent sans commentaire ; après quoi, l'heure venue, il prend son chapeau, sa canne, et s'en va. Or cela se pratique dans plus d'une université, et même dans une, m'a-t-on dit, pour tous les cours, excepté le cours de droit civil. Mais le plus beau, c'est que ces dictées se font en latin (latin barbare, qui ne saurait exprimer la moitié des objets de nos découvertes modernes). Les examens se passent en

latin, les thèses se soutiennent en latin, absolument comme il y a deux siècles; puis le candidat, pour son argent reçu docteur *cum plausibus*, s'en retourne chargé de cahiers et de latin, mais léger de science véritable (1).

Eh bien! Messieurs, demandez opiniâtrément la réforme de vos universités. Prouvez que deux grands centres d'instruction, l'un pour le Nord et l'autre pour le Midi, suffiraient; que les études en seraient meilleures, et les frais diminués. Vous aurez arraché des sinécures au pédantisme, et gagné combien d'argent au pays.

Venez à l'enseignement secondaire, et voyez sans gémir, si vous le pouvez, l'état déplorable où sont les études dans vos collèges jadis si florissans. Des élèves peu nombreux, dociles, il est vrai, et sagement conduits pour ce qui touche la discipline. Mais des études d'une faiblesse! Pour les livres et les méthodes, ce qu'il y a de plus suranné en France et en Allemagne! Des devoirs et compositions à faire pitié! Voyez l'Angleterre. Là un jeune homme, après quelques années d'études, lit couramment Homère et les auteurs grecs les plus faciles. A Paris, ouvrez les Annales des Concours (2); vous y trouverez des morceaux latins et français pleins de choses et de pensées, que vous croiriez sortis de quelque plume habile. La province même, en France, montre dans ses collèges une foule de jeunes talens déjà remarquables. Mais

(1) Pour être juste je ne dois pas oublier de dire que dans toutes les universités on enseigne depuis longtemps le droit naturel et le droit public, tandis qu'en France ces objets ne sont enseignés, que depuis quelques années. Les élèves Belges suivent des cours d'économie politique, science extrêmement importante, dont l'enseignement n'est encore établi dans aucune des Facultés françaises. En revanche le droit administratif n'est pas encore enseigné dans les Pays-Bas.

(2) Recueil des compositions qui ont remporté les prix dans le concours qui a lieu chaque année entre les collèges de la capitale.

chez vous ( ô Belges, pardonnez à la vérité si elle vous importune ; si vous êtes sages , faites mieux , profitez-en ; ce n'est pas vous après tout qu'elle accuse) chez vous , je le répète, et je l'affirme en conscience, je le dis de savoir certain , ce ne sont en général que pauvretés , que misères. A Bruxelles, même en rhétorique, nulles idées, pas de style dans les compositions ; des versions grecques bonnes pour des élèves de quatrième ou de troisième au plus ; grammaire même, orthographe, violées à chaque pas !

Dieu me garde d'accuser de tout ceci l'excellent et respectable Monsieur Lesbroussart, spirituel auteur d'une foule de morceaux charmans. Je n'en rendrai pas davantage responsables ses collègues que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais dont j'ai entendu louer le mérite par une personne capable de les apprécier. Après tout, que peuvent les maîtres ? Un règlement absurde veut que des enfans qui n'entendent que le français apprennent ce qu'on enseigne dans les classes au moyen du hollandais qu'ils ignorent. Rebutés dès les premiers pas, ils usent un temps énorme, froissés, balottés entre les difficultés de toutes ces langues qui se compliquent, arrivent fatigués, dégoûtés de l'étude, et dénués d'idées, dans les classes supérieures, et s'en vont enfin, ignorant grec et latin, poésie, rhétorique et grammaire, obligés de retremper dans le monde et l'usage leur Français corrompu, et par dessus tout maudissant le hollandais qu'on a voulu leur incruster.

Que sera-ce si de cet examen de vos différens degrés d'enseignement nous remontons à l'administration elle-même, si nous y cherchons en vain je ne dis pas des vues grandes et fécondes, mais une organisation simple dans son ensemble, bien divisée dans ses détails ? Hélas ! hommes et choses, c'est vraiment un cahos. Parmi tant de collèges et d'universités, rien n'est coordonné vers un but, si ce n'est

vers le règne absolu du hollandais : pensée comique, espèce de monomanie vandale cruellement enracinée dans le cerveau des hommes chargés de répandre parmi vous la lumière !

Demandez à vos ministres comment se reproduisent leurs universités, où se recrutent de professeurs leurs collègues. Pensent-ils bonnement que ce qu'on apprend dans les cours de Pédagogie soit assez substantiel pour former aux difficiles fonctions de l'enseignement ? La France possédait une école Normale où, pendant trois ans, séparés du monde, les jeunes aspirans au professorat recevaient des maîtres les plus habiles des leçons de sciences et de lettres, leçons spéciales, conférences souvent animées où se discutaient librement les questions les plus élevées de la littérature, de la philosophie et des sciences mathématiques et physiques. Monsieur de Fontanes avait fondé cette belle institution, M<sup>r</sup> Frayssinous l'a détruite, son successeur la relève aujourd'hui. Comment votre ministère, averti surtout par l'exemple, n'a-t-il pas songé à former un Séminaire de professeurs instruits, pour réparer les brèches que le temps fait successivement dans l'édifice de votre enseignement public ?

— Eh quoi ! Toujours la France, toujours ses exemples ! allez-vous dire vous et vos ministres. — Et pourquoi non ? Voisine de ces contrées, votre sœur et votre aînée en liberté, en quoi pourrait-elle exciter vos dédains ? Laissez-là cet étroit esprit de nationalité ; et souvenez-vous que les Romains, ces conquérans si fiers, ne manquèrent jamais de prendre même chez les peuples vaincus ce qu'ils y trouvèrent de bon, soit en armes, habits, instrumens, soit en usages et en institutions. Dites à ceux que le voisinage de la France et ses exemples effrayent, qu'il n'est pas à craindre que jamais vous portiez de ce côté vos regards, si l'on s'applique à faire des Belges un peuple heureux et libre entre tous les

peuples. La tâche est digne de votre Roi. Son cœur ne demande qu'à l'accomplir, et ses pensées vont toutes là. Puisse-t-il être secondé comme il faut dans cette noble entreprise !

J'ai fait grâce à vos hommes d'état de l'absence de nombreux perfectionnemens apportés ailleurs à l'enseignement secondaire, pour l'appropriier, soit aux professions industrielles et commerciales, soit à d'autres destinations particulières des jeunes gens qui le reçoivent. Grec, latin, poésie, rhétorique, toutes choses excellentes pour des avocats, des médecins, des littérateurs, des hommes du monde riches et polis; mais inutiles au militaire, au marin, au spéculateur, au manufacturier qui ont pourtant, aujourd'hui plus que jamais, besoin d'une instruction solide et variée. Il n'y avait rien naguères à demander aux établissemens publics pour ces professions utiles. Les collèges viennent d'être enrichis en France de ce qui leur manquait à cet égard. Des écoles de commerce et d'industrie ont été formées, où les jeunes gens, soit internes soit externes, peuvent puiser des connaissances étendues, appropriées au commerce en général, et aux branches d'industrie auxquelles ils se destinent. Chez vous rien de semblable encore. Aurez-vous donc toujours des yeux pour ne pas voir ? Ou bien serait-il vrai, comme vous l'avez donné à entendre quelquefois, que parmi vos ministres il en est d'impuissans pour le bien, tandis que d'autres seraient au contraire tout-puissans pour le mal ?

Mais le plus pressé, c'est de réformer ce qui existe, de rendre facultatif le hollandais dans vos collèges, et d'y renforcer l'étude du grec et du latin.

A ce propos, Messieurs, j'ai bien un petit reproche à vous faire. Quelquefois, l'année dernière surtout, parlant de thèses latines, et de vos lourds docteurs allemands, vous vous êtes moqués de grec et de latin; en quoi vous me semblez avoir eu tort. Que tel, qui se destine à l'état militaire, au commerce, à l'industrie, s'en passe, c'est tout simple: il a

d'autres études à faire , et le langage vulgaire lui suffit. Mais il est des professions savantes sur lesquelles d'excellens ouvrages sont écrits dans l'une ou l'autre de ces deux langues ; d'autres dont la technologie même est entièrement grecque ou latine, de telle sorte que souvent l'intelligence d'un mot fait connaître la nature et la portée d'une science tout entière. Pour ceux qui s'y livrent, Messieurs, vous ne voudriez pas apparemment supprimer l'étude du grec et du latin. Elles sont utiles à d'autres encore, ces langues si belles, dépositaires de tant de trésors de génie, sources antiques et vénérables où puisèrent les poètes et les orateurs de tous les âges, fécondes encore après tant de siècles. Je ne vous parle pas de Racine et de ses contemporains, perruques que vous n'estimez plus. Mais, de nos jours, Châteaubriand lisait, que dis-je ? il lit encore Homère. Paul-Louis que vous aimez tant, passait à étudier le Grec tous les loisirs que lui laissaient les travaux de la guerre ; vous savez s'il en tira quelque fruit. Vous savez aussi comment il tourne en ridicule une compagnie de savans qui refusait de rendre hommage à la langue de Sophocle et d'Eschyle, de Démosthène et de Platon. Belles pensées, vives images, tours heureux, ravissante harmonie, la Muse accorda tout à ce peuple aimé des dieux. Son commerce seul donne à ceux qui s'y livrent je ne sais quelle richesse, quelle noble élégance, quoi de suave, de pur et d'achevé, que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Rien qu'à vous lire, Messieurs, on sent que vous n'avez pas fait avec les auteurs grecs une bien ample connaissance. Ne blasphémez donc plus ce que vous ne comprenez guères. Étudiez le latin un certain temps, le grec quelque peu davantage. Les principes constitutionnels en seront mieux défendus, car vous serez plus lisibles ; et votre vertu n'en souffrira pas, car en vérité Démosthène n'était pas ministériel.

L'enseignement primaire est digne d'éloges à beaucoup d'égards. On a compris qu'une instruction plus élevée pouvait être inutile, souvent même devenait funeste, à des jeunes gens sans fortune; tandis qu'il n'est pas un citoyen, artisan, soldat, laboureur, etc., qui ne gagne à savoir lire, écrire et calculer. Le gouvernement a mis beaucoup de zèle à répandre dans le peuple ces connaissances élémentaires et usuelles, et dans le temps même où la France voyait tomber ses écoles mutuelles sous les coups de ministres mal-faisans, le nombre des écoles croissait chaque jour dans ce pays. Honneur au Roi des Pays-Bas. Il recueillera le prix de ses efforts en trouvant dans ses sujets des hommes plus capables et plus dévoués. Il ne s'agit aujourd'hui que de propager encore cet enseignement populaire, en le dégagant pour la Belgique des entraves du jargon dit langue nationale. Qu'on y joigne dans les villes des cours de dessin linéaire et de géométrie appliquée aux arts, et partout, s'il est possible, quelques notions élémentaires de morale et d'économie, de droit civil et constitutionnel, et bientôt ce royaume possédera sans nul doute l'un des peuples les plus sagement formés qui soient dans l'univers.

Puisque je suis sur ce chapitre de l'enseignement primaire, je vous engage à décrire, ne fût-ce que pour égayer vos lecteurs, les examens que subissent dans une ville que vous connaissez bien, ceux qui aspirent à pouvoir enseigner. Ce ne sont pas de ces discussions où le candidat montre ce qu'il sait, où le juge peut tâter son homme. C'est plus expéditif. Le président tient un papier où sont écrites différentes questions avec leurs réponses; il les propose au postulant. Les réponses de celui-ci sont-elles conformes à celles que contient le bien-heureux papier? mon homme est admis. Diffèrent-elles quelque peu? refusé net. Si bien que l'avantage demeure aux hommes sans idées, qui peuvent,

comme des perroquets, charger leur mémoire de définitions et de règles ; tandis qu'un homme vraiment habile, M<sup>r</sup> de Sacy lui-même, courrait grand risque d'être repoussé, parce que sa science ne serait pas d'accord avec cette érudition puisée dans L'homond, Letellier ou quelque autre misérable faiseur de grammaires.

Revenez hardiment à la charge pour ce qui concerne le jury. Montrez au pouvoir et à vos représentans qu'ils se sont mépris sur l'état des esprits en Belgique ; prouvez que les habitans de ce pays ne sont point ignorans comme on leur a fait l'injure de le croire, point fanatiques, point factieux. Comment alors le pouvoir, s'il n'a des vues tyranniques pour vous opprimer, persisterait-il à vous refuser les garanties les plus précieuses de la liberté et de la vie des citoyens, en même-temps que les gages les plus assurés de la sécurité publique ? Pourquoi, par un anachronisme odieux autant qu'absurde, se rendrait-il la honte des gouvernemens où la science légale a fait quelques progrès, et la fable des peuples civilisés ?

Je ne parle pas de l'inamovibilité des magistrats, question qui a cessé d'en être une, garantie sans laquelle je vois dans tout tribunal une assemblée de commissaires et non de juges, quelles que soient les vertus de ceux qui le composent. A cet égard les opinions sont unanimes, et l'état présent des choses non seulement est vicieux, mais, il faut le dire enfin, va devenir bien coupable s'il dure encore rien de plus élémentaire aujourd'hui que le dogme de la nécessité d'une indépendance absolue pour les dispensateurs de la justice.

Si vos ministres continuent de vouloir vous imposer, au lieu de langue de votre enfance, un patois disgracieux, moins national que tout autre puisque vingt peuples en peuvent revendiquer les lambeaux, idiôme sans gloire, sans littérature et sans monumens, dites-leur bien qu'ils peuvent en faire un instrument légal de gêne et d'es-

clavage, mais non l'expression naturelle de vos pensées et de vos affections. Dites-leur, qu'en cela surtout les mœurs sont plus fortes que les lois, et que toujours, quoi qu'ils fassent, la langue nationale pour vous sera, non pas ce triste néerlandais, dénué de charme et d'harmonie sur les lèvres même de la beauté, mais bien le français, langue riche, harmonieuse et polie, langue de la diplomatie comme de la littérature et des arts. S'ils vous accusent de gallomanie, accusez-les d'ingratitude, et rappelez vos blessures et le sang versé dans les champs de Waterloo. « — Mais le voisinage de la France. — Mais nos sermens éprouvés aux jours du péril. Voyez Genève gardant avec son patriotisme cette même langue que votre frayeur veut proscrire parmi nous. Voyez Londres, Berlin, Vienne, Pétersbourg, toutes les villes d'Europe un peu considérables, où les classes élevées de la société comprennent et parlent le français. Et l'empire de cette langue n'est pas l'empire de la force, mais celui du génie. Ni Louis XIV ni Bonaparte ne l'ont imposé : ce sont les grands écrivains dont la France s'honore, c'est la civilisation dont la France est devenue le centre glorieux. Aussi, voyez, que fait-on d'original dans ce royaume où l'on parle tant de nationalité ? Notre littérature, n'est autre que la littérature française; nos presses ne sont occupées qu'à reproduire ses chefs-d'œuvre. Vous-mêmes, gens de la cour, vous copiez les airs et les manières des Français, vos modes vous viennent de Paris, vos modèles en fait d'arts, sont parisiens; vous vivez en un mot dans une atmosphère toute française. Pour cela vous n'êtes pas Français, je pense. Eh bien ! nous pas davantage; mais nous voulons conserver cette langue, et mettre à profit ce qu'elle peut importer chez nous de lumières et de liberté. Commandez donc, percevez en hollandais; poursuivez même et jugez dans cette langue ceux d'entre nous qui ne la comprennent aucunement; nous vous le déclarons encore : en dépit de vous et de vos caprices, avec un cœur belge, nous ne voulons parler que français. »

Rappelez aux Hollandais la gloire de leurs pères, et la splendeur

antique de leur pays: Puisque le destin vous rassemble avec eux, leur gloire et leur prospérité vous doivent être chères. Qu'ils laissent là l'esprit de routine que Schilperoort lui-même leur reproche comme la principale cause de leur décadence; et que, prenant part au mouvement du siècle et au progrès des sciences, ils songent à reprendre le rang qu'ils occupaient jadis parmi les peuples de l'Europe!

Vous êtes fiers à bon droit de vos institutions municipales; la France vous les envie. C'est bien. Mais les élections aux États-Généraux méritent-elles chez vous mêmes éloges? Et puisque votre Loi Fondamentale et les lois qui en découlent, à plus forte raison, peuvent être révisées, modifiées, indiquez le mieux possible en cette matière, efforcez-vous de briser cette triple ligne de candidatures si favorable à l'intrigue, si contraire à la liberté. A la place de ces élections secrètes, silencieuses, où peuvent si bien s'escamoter les votes, tâchez de substituer la solennité des élections de France et d'Angleterre, où devant des milliers d'électeurs les candidats viennent avant le scrutin faire valoir leurs titres et rendre compte de leur vie, où, par un mouvement comme électrique, le patriotisme se communiquant et se fortifiant de proche en proche, tous s'entendent merveilleusement pour choisir les citoyens les plus dignes, les plus fermes appuis des libertés publiques.

Continuez d'attaquer avec vigueur ce mutisme obligé, cette obéissance toute passive, qui font des fonctionnaires publics autant d'ilotes comme les électeurs du ministère *déplorable* en France. Que chaque employé du gouvernement, doué de sentimens honorables, apporte dans l'accomplissement de ses devoirs, zèle, exactitude, régularité; sinon, qu'il soit remplacé: c'est justice. Mais ravir à l'homme sa pensée, son jugement, sa volonté! Honteux servage, immoralité stupide, moyen de gouverner trop vil pour les ministres d'un roi constitutionnel!

Élevez-vous avec raison mais avec calme contre tous impôts dont la nature serait odieuse ou vexatoire, dont la répartition serait injuste, ou dont l'énormité ne serait pas en rapport avec les ressources de l'état, Grâce aux mangeurs de budgets, ce chapitre sera longtemps encore intarissable ; et votre tâche à vous, c'est de faire parvenir aux oreilles du monarque les plaintes de ses sujets, d'éclairer sa justice, et d'implorer sa bonté. Descendez dans tous les détails d'administrations inférieures et locales, de police même et de salubrité publique ; partout faites la guerre aux abus et aux préjugés ; et vous aurez bien mérité de la patrie et de l'humanité en général.

Au lieu d'user d'une imprudente indulgence pour les ministres d'une religion despotique et perfide, surveillez avec un zèle tout spécial la conduite et le langage du Clergé. Que par vous la publicité lui devienne un frein salutaire qui l'empêche de travailler à miner vos institutions jeunes encore ! Qu'il apprenne par vous sinon à les chérir, au moins à les respecter ! Ou bien que ses trames et ses méfaits, produits au grand jour, détrompent sur son compte le peuple qu'il se fait un jeu d'abuser en le dégradant ! Voilà, croyez-moi, le service le plus éminent que vous puissiez rendre à votre pays et à la liberté.

Ces conseils vous semblent déjà longs sans doute, et peut-être superflus. Vous auriez tort cependant si vous les preniez en mauvaise part. Ce ne sont à beaucoup d'égards que des encouragemens à poursuivre une tâche que vous avez entreprise avec un zèle auquel tout le monde rend hommage. Si j'ai combattu votre opinion sur ce point capital de l'Union des Libéraux avec les Catholiques, c'est par conviction, et non dans l'intérêt d'aucun parti ; car je ne tiens à rien ni à personne en ce pays. Il me touche il est vrai par reconnaissance pour l'hospitalité que j'y trouve : mais tous mes vœux (et vous ne m'en blâmez pas, j'espère) sont pour la patrie dont l'exil me sépare. Un bien long temps, j'espère, ne se passera pas avant

que son noble soleil me réchauffe le cœur. Toutefois, amant comme vous de cette liberté sainte, héritage commun des enfans de ce siècle et notre bien le plus précieux, j'ai dû m'intéresser à vos efforts pour conquérir et développer tous les droits qu'elle consacre. Mais, convaincu par l'histoire de tous les temps, l'expérience contemporaine, et les faits nombreux que j'ai pu connaître moi-même, de la haine constante du Clergé Catholique contre les lumières et la liberté, des dangers qu'il peut encore faire courir à la civilisation, j'ai dû, au risque d'être compris de peu de personnes, de plaire à un moins grand nombre encore, signaler ces dangers, et protester au nom de la vérité contre une Union monstrueuse dans ses principes, désastreuse dans ses résultats. Heureux si j'ai dessillé les yeux de quelques-uns de vos concitoyens trop confians, à votre exemple, dans les caresses d'un allié perfide qui ne flatte que pour nuire, et ne parle de paix que pour asservir!

J'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

*Votre humble serviteur,*

D. MARIE.

Bruxelles, 19 juillet 1829.

